

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2013-004A
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004 RÈGLEMENT
POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné pour la modification du règlement 2011-004 par monsieur Robert Hamel lors de la séance d'ajournement du 17 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2013-004A et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 LIEUX DE CIRCULATION

L'article 6 du règlement 2011-004 est modifié par l'ajout du parcours suivant :

Sur la rue Saint-Pierre à partir de l'intersection Chemin des Loisirs à l'intersection Avenue du Parc.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2013.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard
Dir. Générale Sec.-trésorière

Avis de motion : 17 décembre 2012
Adoption: 14 janvier 2013
Publication du règlement : 16 janvier 2013